



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de Sédhiou

oooooo/oooooo//oooooo

Département de Bounkiling

oooooo/oooooo//oooooo

Arrondissement de Diaroumé

COMMUNE DE DIAROUME

PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)

(2021 – 2022 - 2023)

Août 2020

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DIAROUME.....	4
1.1. Le milieu physique	4
1.1.1. La situation géographique.....	4
1.1.2. Reliefs et sols.....	4
1.1.3. Le climat	4
1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie	5
1.1.5. La pluviométrie	Erreur ! Signet non défini.
1.1.6. La végétation et la faune.....	5
La faune, diversifiée est composé de gibiers, de grande faunes et d'oiseaux.	Erreur ! Signet non défini.
1.2. Le milieu humain	5
❖ 1.2.1. L'état et la dynamique de la population.....	7
II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	8
2.1. La Vision de Développement	8
2.2. Les axes stratégiques du développement.....	8
III. ACTIONS RETENUES.....	9

INTRODUCTION

Le Sénégal est un des rares pays en Afrique de l'Ouest ayant connu un processus de décentralisation tout azimut avant les indépendances, avec la création en 1872 des Communes de Gorée et de Saint-Louis. La volonté des gouvernants sénégalais de mettre en place des politiques de décentralisation fiables se confirme davantage avec la publication d'un premier Code de l'Administration Communale dès 1966, la création des Communautés rurales en 1972, l'introduction du contrôle juridictionnel a posteriori et de la régionalisation en 1996.

Dans le souci de rendre davantage plus efficace et efficiente la gouvernance territoriale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées, à partir de 2013, dans une nouvelle réforme appelée Acte III de la décentralisation. Ainsi, par l'Acte III de la décentralisation, il s'agit d'une part, « **de préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de services publics** » et d'autre part, « **d'Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ».

La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code Général des Collectivités territoriales à travers la **loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. L'article premier du Code d'annoncer que « **dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités territoriales de la République sont le Département et la Commune** ».

Les Communes et les Départements, seuls ordres de collectivités territoriales, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. L'accomplissement d'une telle mission passe par l'élaboration et la mise en œuvre de :

- ✓ Plans Départementaux de Développement (PDD) ; et
- ✓ Plans de Développement Communal (PDC).

Ces documents ont l'avantage d'identifier les besoins prioritaires des collectivités territoriales, dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel, environnemental, etc.) et de procéder à leur planification dans le temps et dans l'espace.

C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), dans sa mission d'appui technique aux collectivités territoriales, en collaboration avec le PPDC¹ comme partenaire financier, a coordonné techniquement, en 2018, l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Diaroumé.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les

¹ Projet Pôle de Développement de la Casamance

nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DIAROUME

1.1. Le milieu physique

1.1.1. La situation géographique

Le village de Diaroumé fut d'abord érigé en chef-lieu de Communauté rurale en 1978, avec environ 146 villages. Avec la création de la région de Sédhiou en 2008, la communauté rurale est morcelée en trois nouvelles communautés rurales (Faoune, Diambaty et Diaroumé). Le village de Diaroumé, chef-lieu de la communauté abrite aussi le chef-lieu de l'arrondissement (sous-préfecture). La communauté rurale qui ne compte plus que de 45 villages (44 villages et 1 hameau), est restée telle qu'elle jusqu'en 2014, année au cours de laquelle, elle fut érigée en commune avec l'avènement de l'acte III de la Décentralisation à travers la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités territoriales. La nouvelle Commune de Diaroumé est située dans l'arrondissement du même nom dans le département de Bounkiling. Elle s'étend sur une superficie d'environ 350 km² (35 000 ha) et est limitée :

- ✚ A l'Est par la commune de Diambaty ;
- ✚ A l'Ouest par la commune de Sansamba ;
- ✚ Au Nord par les communes de Madina Wandifa et de Faoune ; et
- ✚ Au Sud par la commune de Koussy ;

1.1.2. Reliefs et sols

Le relief est caractérisé par une succession de plateaux à altitude faible et de vallées. Les dépressions et bas-fonds appelés vallées sont constitués essentiellement de sols hydromorphes aptes à la riziculture, à l'arboriculture et au maraîchage.

Les sols sont de type argileux (deck), argilo-sableux (deck dior), sableux argileux (dior deck).

Les sols argilo-sableux et sableux argileux sont favorables à la culture de l'arachide, du mil, et du maïs et du coton. Les sols hydromorphes (sols des bas-fonds) sont propices à la riziculture.

1.1.3. Le climat

Les relevés pluviométriques (hauteur et nombre de jours de pluie) mensuels respectifs des stations/postes météorologiques de la DRDR de l'arrondissement de Diaroumé et du Département de Bounkiling pour la saison des pluies de 2018 montrent des disparités. L'analyse de ces relevés montre que l'arrondissement de Diaroumé se distingue dans le département de Bounkiling de par ses hauteurs de pluie enregistrées mensuellement, notamment pour le mois d'août 2018 (mois le plus pluvieux dans tout le département et la région) où la hauteur de pluie (356,4 mm) était plus faible que celle du département (443,9 mm). En outre le mois de mai n'est pas pluvieux généralement dans l'arrondissement de Diaroumé, contrairement au département, où la saison des pluies débute en mai.

Malgré ses différences, l'arrondissement de Diaroumé a enregistré une meilleure saison pluvieuse que l'ensemble du département de Bounkiling en raison principalement de la hauteur et de la régularité des pluies durant 3 mois consécutifs (juillet à septembre). La pluviométrie de 2018 dans l'arrondissement de Diaroumé a été de 811,3 mm repartis sur 39 jours de pluie entre juin et octobre dans l'arrondissement de Diaroumé contre 774 mm de pluie en 42 jours de pluie repartis entre mai et octobre dans le département de Bounkiling.

Il n'existe pas de relevés chronologiques donnant une longue série de relevés pluviométriques de la commune de Diaroumé ; un poste de mesure est installé au niveau de la commune mais depuis seulement quelques années. Une analyse plus fine de la variabilité interannuelle a été faite en recourant aux données des cinq dernières années de relevés effectués par le CADL de Diaroumé.

Nous disposons d'une indication de l'amplitude des variations des moyennes mensuelles de température et de pluie pour la station régionale de Sédhiou (Climate-Data.org 2018). Selon ces données, le climat dans la région de Sédhiou est de transition, de type Soudano-Guinéen, marqué par une pluviométrie annuelle qui varie entre 850 et 1350 mm avec deux saisons sont observées en alternance : une saison des pluies entre juin et octobre et une saison sèche entre novembre et mai. Les températures sont relativement élevées allant de 24 à 33° C en saison des pluies et de 24 à 40 ° C en saison sèche selon les données du SRAT de Sédhiou.

1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie

Quant à l'hydrologie ou eaux de profondeur, il faut noter que la nappe phréatique varie, en moyenne, dans toute la commune entre 5 m et 45 m ; des dépressions aux plateaux.

1.1.6. La végétation et la faune

Avec un climat de transition soudano-guinéenne marqué par une pluviométrie abondante, la végétation de la commune de Diaroumé est caractérisée par des strates (arborées, arbustives et herbacée) assez denses. La strate arborée comprend les espèces suivantes : Venne (*Pterocarpus erinacuis*), Linké (*Azelia africana*), Cailcédrat (*Khaya senegalensis*), Rônier (*Borassus aethiopicum*), Dimb, Capotier, Néré, Baobab, Bambou et Mangrove (*Laguncularia racemosa*). La strate arbustive est essentiellement constituée par les espèces suivantes : Kinkéliba (*Combretum micranthum*), Ratte ou Diambakatang (*Combretum glutinosum*). La strate herbacée est, quant à elle, dominée par les graminées.

La faune comprend essentiellement des singes, des francolins, des tourterelles, des pintades, des lièvres à oreille, des lapins, des manges mil, des genettes, des cynocéphales, de petits rongeurs, des reptiles, etc. L'avifaune comprend des pintades, des tourterelles, des rolliers, des calaos, des rapaces, etc. Toutefois, l'exploitation anarchique et clandestine de certaines espèces (exemple des biches) par les chasseurs a produit une forte diminution des ressources fauniques.

Il n'y a aucune forêt classée à l'intérieur du territoire communal. L'arrondissement de Diaroumé dispose d'une forêt aménagée d'une

superficie de 20 407,827 ha dont 10872,083 ha soit 53,3 % appartenant à la commune de Diambaty et 9535,747 ha soit 46,7% à la commune de Diaroumé. Cette forêt fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier qui offre différentes retombées aux populations de la commune et des riverains, etc.

1.2. Le milieu humain

1.2.1. L'historique du peuplement

L'histoire de la Commune de Diaroumé remonte à plus de 8 siècles. Elle est étroitement liée à celle du village de Ndiama qui est d'ailleurs le village le plus ancien de la commune. En effet, le fondateur du village de Diaroumé, en l'occurrence Sanakindo Dabo est originaire de Ndiama. Il s'est installé définitivement à Diaroumé, après un premier passage, sous les recommandations des sages de Ndiama, pour propager la religion musulmane. Durant cette période Diaroumé était habité par des Baïnounk animistes.

Selon les chefs de village enquêtés, les villages de Bissary Lang, Bantanto, Kandioukou, Néma Diassor, Koussaor, Bagadadji et Kandiadiou ont plus de 250 à 300 ans d'ancienneté. Les premiers habitants de Diaroumé furent les Dabo, Cissé, Samaté, Daffe, Darry, Barro et Dramé répartis entre plusieurs ethnies parmi lesquelles les mandingues, les Baïnounk, wolofs, diolas, peuhls. Historiquement il existait deux entités sociogéographiques dans la commune de Diaroumé à savoir : le Fouladou et le Sonkodou.

- Le nom Sonkodou provient du roi Baïnounk wolou Sonko qui s'était exilé à Mancononding avec l'arrivée des mandingues. Le Sonkodou était habité par plusieurs ethnies dont les mandingues, les Baïnounk, wolof, Diolas, peuhls.
- Quant au Fouladou, il était essentiellement habité par les peuhls « firdou » descendant de Moussa Molo Baldé.

1.2.2. La répartition de la population

Nous n'avons pas pu accéder aux données de recensement désagrégées au niveau des communes pour établir de façon plus spécifique la pyramide des âges de la population de la commune de Diaroumé. Nos enquêtes de terrain ont permis de compléter et renforcer les données de population de la commune. Le tableau 1 résume les données de ménages et de population totale (nombre d'habitant par village ou hameau) recueillies auprès des chefs de village enquêtés. Selon ses données, la répartition spatiale de la population dans les différents villages de la commune laisse apparaître une prédominance des villages de Diaroumé (2 616 hbts en 2018) et Ndiama (3 311 hbts) qui constituent le poumon de la commune. Ces deux localités avec les hameaux qui leur sont rattachés concentrent 28% de la population communale en 2018. Les données montrent aussi que le village centre et chef-lieu communal polarise l'ensemble des 45 villages de la commune. Les autres villages les plus importants polarisant entre 5 et 10 villages sont dans l'ordre Koussaor, Ndiama, Sésène Niakhar, Kandioukou, Tambana, Bantanto, Kégnéoba, Médina Bambaly, Kandiadiou et Souaky.

Mis à part Diaroumé et Ndiama, les autres grands villages de la commune, selon la taille de population, sont au nombre de quatre (4) : Kandiadiou (1

636 hbts), Bagadadji (1 544 hbts), Kandioukou (1 520 hbts) et Souaky (959 hbts).

La commune est caractérisée par l'existence notoire de hameaux ou de concessions isolées d'un à deux ménages maximum ne pouvant pas être considérés en tant que tels comme des villages. C'est le cas de H1 Diarou salim (177hbts), Linkoto (13 hbts), de Karara Manjaque (14 hbts), de H3 Sinthiang Hamady Sow (14 hbts), d'Essouk Dieme (16 hbts), de H1 Sitanoukou (18 hbts)

De façon générale, les populations enquêtées ont indiqué qu'il y a une augmentation progressive de la population communale due principalement aux nouvelles naissances, par un taux de natalité supérieur à la mortalité et par de nouveaux arrivants.

La commune de Diaroumé est cosmopolite et cela se manifeste par l'existence et la cohabitation de presque toutes les ethnies du Sénégal et de pays environnants. Les principales ethnies qui y sont représentées sont :

- ✓ Les mandingues (72%) ;
- ✓ Les peuls (15%) ;
- ✓ Les wolofs (4%) ;
- ✓ Les Sérères (2%) ;
- ✓ Les Laobés, les Diolas, les Manjacks et les Balantes (7%) ;
- ✓ Sarakholé, Djolinké, Bambara Kognaguis et Toucouleurs (peu représentés ou < 1%).

Sur le plan de la religion, la population est principalement composée de musulmans 98% suivi de chrétiens 1% et animistes 1%.

1.2.3. L'état et la dynamique de la population

Selon le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013, la commune de Diaroumé compte 44 villages, 978 concessions, pour 1 361 ménages et une population totale de 17 926 habitants. La répartition par sexe donne 9 188 hommes, soit 51,3% contre 8 738 femmes.

Cette population serait en 2018 de 21 158 (10845 hommes et 10 313 femmes) et d'environ 26 000 habitants en 2024 selon les données de projection de l'ANSD sur l'évolution de la population entre 2013-2025. L'évolution comparative au cours des trois dernières années des données de projections des populations communales des trois communes de l'ancien arrondissement de Diaroumé (Figure 1), montre que Diaroumé demeure la commune la plus peuplée de l'arrondissement. Ce dernier se singularise par une caractéristique particulière marquée dans son ensemble par une prédominance de la gent masculine sur les femmes dans les communes de Diaroumé et de Faoune et une légère prédominance des femmes dans la commune de Diambaty, Madina Wandifa.

Le phénomène migratoire est très marqué dans la commune de Diaroumé. 72,7% des chefs de village enquêtés ont indiqué l'importance de ce phénomène dans leur village. Deux types de migrations sont notés : les migrations nationales (saisonnères) et les migrations internationales.

Les migrations nationales Il s'agit d'une part du déplacement temporaire de certaines personnes vers les centres urbains comme Dakar et Ziguinchor durant la saison sèche, pendant une période de 3 mois au maximum, à la

recherche de travail. Ces derniers reviennent pendant la saison des pluies pour l'exploitation des champs. L'autre type concerne les mouvements de populations venant de l'intérieur du pays à la recherche de pâturages et de surfaces cultivables. Mis à part Dakar et Ziguinchor, les principales destinations au niveau national citées par les enquêtés sont Thiès, Saint-Louis, Madina Wandifa, Louga, Mbour et Fouta.

Les migrations internationales Quant aux migrations internationales, la destination est le plus souvent l'Europe (France, Espagne, Allemagne, Italie, Suisse et Angleterre), les Etats Unis d'Amérique et Doubaï. Quant aux destinations africaines, elles ont concerné essentiellement la Côte d'Ivoire, la Mauritanie le Cap-Vert, la Gambie, la Lybie, le Gabon et le Niger. Les raisons d'émigration données concernaient essentiellement l'attrait pour les opportunités d'emplois à l'étranger, les conditions de vie souvent difficiles ainsi que le chômage ou sous-emploi en milieu rural.

Pour les effets positifs de l'émigration, les revenus de transfert des émigrants occupent une place essentielle dans l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune et l'urbanisation des villages. A ce titre, les chefs de village enquêtés ont noté comme effets positifs à mettre aussi à l'actif des émigrés respectivement l'importance des réalisations en services sociaux de bases dans une proportion de 52,6%, pour 26,3%, le soutien et ou l'équipement des ménages, l'éducation et la formation des enfants (5,3%), l'amélioration de l'habitat (5,3%) et autres (10,5%). Les chefs de village ont indiqué également dans une proportion de 94,7% ne pas détenir un registre des émigrants de leurs villages et aucune association d'émigrants n'a été rapportée.

Sur les effets négatifs de l'immigration, les chefs de village enquêtés ont indiqué notamment la perte de bras valides dans une proportion de 76,5%, la destruction des familles pour 5,9% ainsi que d'autres raisons non retenues par le questionnaire dans une proportion de 17.7% Sur les populations immigrantes (arrivées), le phénomène semble remonter plus à une vingtaine d'années et concerne avant tout des villages environnants de la commune et de l'intérieur du pays mais et surtout de Sédhiou (Madina Wandifa et Balantacounda, de la Commune de Bémet), de Ziguinchor, du Saloum (Dinguiraye), de Fouta (Aéré Lao), de la Guinée Bissau. Ces populations immigrantes sont surtout des agriculteurs, des éleveurs ainsi que des instituteurs et d'autres commis de l'administration. Les chefs de village ont indiqué également dans une proportion de 100% ne pas détenir un registre des immigrants au niveau de leurs villages.

Des déplacements de populations d'un village à un autre sont aussi observés au sein de la commune. Les migrations transfrontalières concernent particulièrement les populations des villages de Diaroumé, de Tambana, Niandanki et Kandoumou.

II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. La Vision de Développement

Au terme du processus de validation des plans d'actions prioritaires de développement de la commune de Diaroumé, un effort de combinaison de

toutes les idées forces à travers une phrase a été faite et a abouti à la formulation de la vision consensuelle ci-après : **En 2023, la commune de Diaroumé est un important pôle de développement et de transformation des productions agro forestières dont les retombées économiques sont orientées vers le renforcement des infrastructures sociales de base, réparties équitablement grâce à une gouvernance vertueuse et transparente.**

2.2. Les axes stratégiques de développement

Cette vision repose sur trois axes qui s'intègrent à la vision d'un Sénégal émergent décliné par le PSE. Cette vision doit d'abord être soutenue par le développement des ressources humaines et le développement des initiatives locales. Sur cette ligne de fond, la réussite de ce plan doit être porter par l'investissement, au titre de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la malnutrition, de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles du territoire communal, de la satisfaction des besoins essentiels, du développement des infrastructures socio-économiques de base, ainsi que l'amélioration du cadre de vie.

Ces orientations sont déclinées en 4 programmes prioritaires appelés Plan de Développement Communal Sectoriel qui cadrent parfaitement avec les axes stratégiques du PSE :

- PDCS 1 : Organisation du territoire, habitat et cadre de vie ;
- PDCS 2 : Promotion des Secteurs Porteurs de Croissance ;
- PDCS 3 : Développement et amélioration des services sociaux de base ;
- PDCS 4 : Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale.

III. ACTIONS RETENUES

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTÉ	ériger deux cases de santé en poste de santé	Souaky ; Bantanto	50000		50 000	100 000
	équiper 3 cases de santé	Bagadadji, Kandioukou, Passy Diambaty,		9000		9 000
	construire et équiper deux cases de santé	Neylou Mariam, Bissary Lang	12000		12000	24 000
	acquérir une ambulance médicalisée	Poste de santé de Diaroumé		30000		30 000
EDUCATION	clôturer 11 écoles élémentaires	Ndiama, Kandiadiou, Tambana, Kandioukou, Hafia, Touba Sonkodou, Bissary Lang, Bagadadji, Manconton, Touba S. Diassor, Bantanto	40333,333	40333,334	40333,333	121 000
	construire et équiper 7 salles de classe	Kembouto, Kégnorba, Andioumé, Souaky, Sessène Niakhar, Bantanto, Taïba Diassor	19833,333	19833,334	19833,333	59 500
	construire et équiper une salle informatique (PM ²)	Diaroumé				0
	moderniser 3 Daara	Neylou, Tambana, Oumoul Koura	10000	10000	10000	30 000
	électrifier les écoles élémentaires	Diaroumé, Ndiama, Kandiadiou, Niandanky, Bagadadji, Kandioukou	2000		1750	3 750
	réaliser des points d'eau dans les écoles élémentaires	17 écoles élémentaires	48166,666	48166,667	48166,667	144 500
	réaliser 5 blocs d'hygiène	dans 5 écoles élémentaires	15000	10000		25 000
HYDRAULIQUE	construire deux forages équipés de château d'eau	Niandanky (10 villages) ; Kégnorba (5 villages)	122000	122000		244 000

² Pour Mémoire

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Etendre le réseau d'adduction d'eau potable sur 15 km/PM	Ndiama (Ndiama, Tambana, Hafia, Oumoul Koura, Ndiama Peulh, Saré Baldé)				0
	construire 3 abreuvoirs	Ndiama ; Kataba Laobé ; Kataba Mandingue		6000		6 000
ASSAINISSEMENT	réaliser des latrines modernes + lavoirs pour 300 ménages	commune	250000	250000	250000	750 000
	Réaliser 10 blocs d'hygiène dans les édifices publics	commune	20000	20000	5000	45 000
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Elaborer et mettre en oeuvre d'un plan d'occupation des sols (ou schéma Directeur d'aménagement du Territoire communal)/PM	commune				0
	Lotir la bande frontalière à la commune de Wandifa)/PM	Diaroumé- Kandiadiou Ndiama- Bagadadji - Kandioukou				0
	acquérir des bacs à ordures et tricycles	commune	10000	10000	5000	25 000
	appuyer des comités locaux de protection de la forêt et de lutte contre les feux de brousse en matériels (pelles, brouettes, râteaux, gangs, bottes, masques, etc.)	commune	10000		10000	20 000
	aménager une pépinière communale	commune		2000		2 000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
ELECTRICITE	Etendre les réseaux d'énergie existants (PM)	Diaroumé, Ndiama, Kandiadiou, Djidiancounda				0
	raccorder les villages à la haute tension (transformateur + ligne basse tension) PM	Kataba 1; Kataba 2				0
JEUNESSE, SPORT & CULTURE	aménager un terrain municipal multifonctionnel	Diaroumé		5000	5000	10 000
	former les jeunes en entrepreneuriat et gestion de projets	commune	3000		3000	6 000
Sous-total secteurs sociaux			612333,332	582333,335	460083,333	1 654 750
Secteurs économiques						
AGRICULTURE	Réhabiliter une digue anti sel (PM)	Ndiama	0			0
	Aménager des digues et bassins de rétention dans les vallées (PM)	Ndiama ; Néma-Diassor ; Diaroumé ; entre Bagadadji et Bissary Lang ; entre Bissary Lang et Banni				0
	aménager 3 blocs maraîchers 400ml (grillage) avec mini forage+pompe solaire+réservoir+bassins de stockage	Ndiama ; Kandioukou ; Kandiadiou	18000	18000	18000	54 000
	Réhabiliter les blocs maraîchers (mise en eau, installation de système de distribution d'eau, réalisation de bassin) PM	Diaroumé ; Bantanto ; Kembouto				0
	acquérir du matériel	commune				0

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	agricole (3 tracteurs) et le petit matériel (150 semoirs, 150 houe sine) PM					
ELEVAGE	Construire 3 parcs à vaccination	Diaroumé ; Kandiadiou ; Ndiama	5000	5000	5000	15 000
	Aménager des marres (PM)	Djidiancounda ; Néma Diassor ; Hamdallaye				0
	installer une fourrière municipale	Diaroumé		15000		15 000
	former 6 auxiliaires vétérinaires (PM)	2 par zone				0
PECHE	réhabiliter 5 étangs piscicoles	Diaroumé		10000		10 000
	aménager un quai de débarquement de poissons (PM)	Diaroumé				0
FORESTERIE	appuyer les comités inter villageois de gestion de la forêt aménagée (CIVGF)	commune	1500	1500	1500	4 500
Sous-total secteurs économiques			24500	49500	24500	98 500
Secteurs d'appui à la production						
COMMERCE ET ARTISANAT			0			0
TRANSPORT ET COMMUNICATION	Réaliser 42 km de pistes inter villageois	Souaky-Andioumé (6 km) ; Kandioukou-Banni (16 km) ; Ndiama-Neylou ; Mariam (10 km) ; Touba Diassor-Taiba ; Diassor-Passy-Diambai-Médina Nandjigui (20 km) ; Ndiama-Tambana-Sessène	420000	420000	420000	1 260 000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
		Niakhar (9 km)				
	Construire deux ponts (PM)	Bantanto-Bissary Lang ; Kembouto-Banana (commune Diaroumé - commune Diambaty)				0
Sous-total secteurs d'appui à la production			420000	420000	420000	1 260 000
Gouvernance						
	moderniser le bureau d'état civil	hôtel de ville		7000	6000	13 000
	former les agents de l'état civil et les chefs de village	hôtel de ville			2500	2 500
	former les élus et autres acteurs locaux (foncier, mobilisation des ressources fiscales)	hôtel de ville		1000	5000	6 000
Sous-total secteurs Gouvernance				8000	13500	21 500
Total PTI			1056833,33	1059833,335	918083,333	3 034 750

Le coût total du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Diaroumé est de **trois milliards trente quatre millions sept cent cinquante mille (3.034.750.000) francs CFA.**